

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY.*

*Date de la convocation : 5 juillet 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine ALLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Laurence HAQUIN, Nadine L'ECHELARD, Christelle LEVY, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** René LE BOULANGER

**Délibération n°2023-137**

Membres en exercice : 69    Présents : 48

Absents : 21

Pouvoirs : 8

|   |
|---|
| <b>AFFAIRES GENERALES</b>   |
| <b>SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC – GROUPE DE SUIVI DOCUMENTS D'URBANISME ET AMENAGEMENT COMMERCIAL – DESIGNATIONS</b> |

Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont décidé respectivement, par

délibérations concordantes n°2021-172 du 12 octobre 2021 et n°DB 207-2021 du 21 octobre 2021, de créer le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc.

Compétent dans l'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évolution du schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc est personne publique associée à l'élaboration des PLU et des cartes communales. A ce titre, il doit rendre un avis sur :

- Les projets de PLU, PLUi, Programmes Locaux de l'Habitat et Plans de Déplacements Urbains,
- Les projets de modification de PLU, PLUi, les projets de révision allégée, les déclarations de projets et certaines opérations foncières et d'aménagement définies dans le code de l'urbanisme,
- Les demandes d'autorisation commerciale (avis rendu en séance lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial – CDAC),
- Les projets de PLU qui nécessitent une dérogation à la règle d'urbanisation limitée et dont il est saisi par le Préfet.

Le Groupe de Suivi Documents d'Urbanisme et Aménagement Commercial est chargé d'étudier les documents d'urbanisme et d'examiner les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale afin de préparer l'avis du Comité syndical ou du Bureau syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc.

Le Groupe de Suivi Documents d'Urbanisme et Aménagement commercial est composé de :

Délégués titulaires :

- Nathalie BEAUVY
- Jean-Luc GOUYETTE
- Jean-Pierre OMNES
- Catherine DREZET
- Alain GENCE

Délégués suppléants :

- Pierre-Alexis BLEVIN
- Renaud LE BERRE

Au regard :

- Du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1,
- De la délibération n°2021-172 du 12 octobre 2021 créant le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc,
- Des statuts du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc,
- De la délibération n°2021-200 du 14 décembre 2021 désignant les délégués de Lamballe Terre & Mer au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc,
- De la délibération n°2023-056 du 18 avril 2023 modifiant la composition du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc,

Considérant la démission de Catherine DREZET du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de voter à main levée,

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

- DESIGNER Jérémy ALLAIN pour siéger au Groupe de Suivi Documents d'Urbanisme et Aménagement Commercial,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

**13 JUIL. 2023**



Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le  
De la publication le

**13 JUIL. 2023**

**13 JUIL. 2023**

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

